


La précarité hydrique



Journée REC-eau
Cédric Prevedello
AquaWal
10 février 2022

Plan de l'exposé

1. La précarité hydrique en Wallonie
2. Les mesures de lutte contre la précarité hydrique et la place du FSE

L'eau dans le budget des ménages

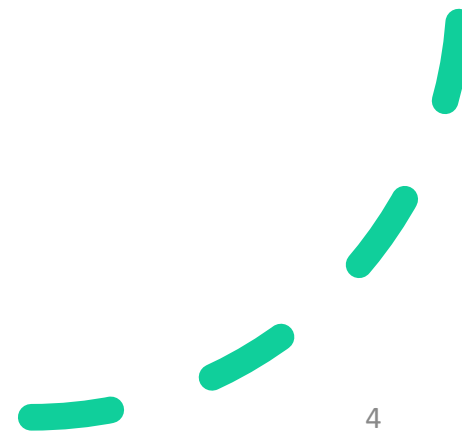
✓ En 2018, la part de la facture d'eau dans les dépenses totales était de **1,1%** en moyenne et de **1,4%** pour les 25% les plus pauvres¹.

→ L'eau est un bien/service **globalement accessible**

→ C'est la précarité dans son ensemble qu'il faut traiter pour résoudre celui de la précarité hydrique.

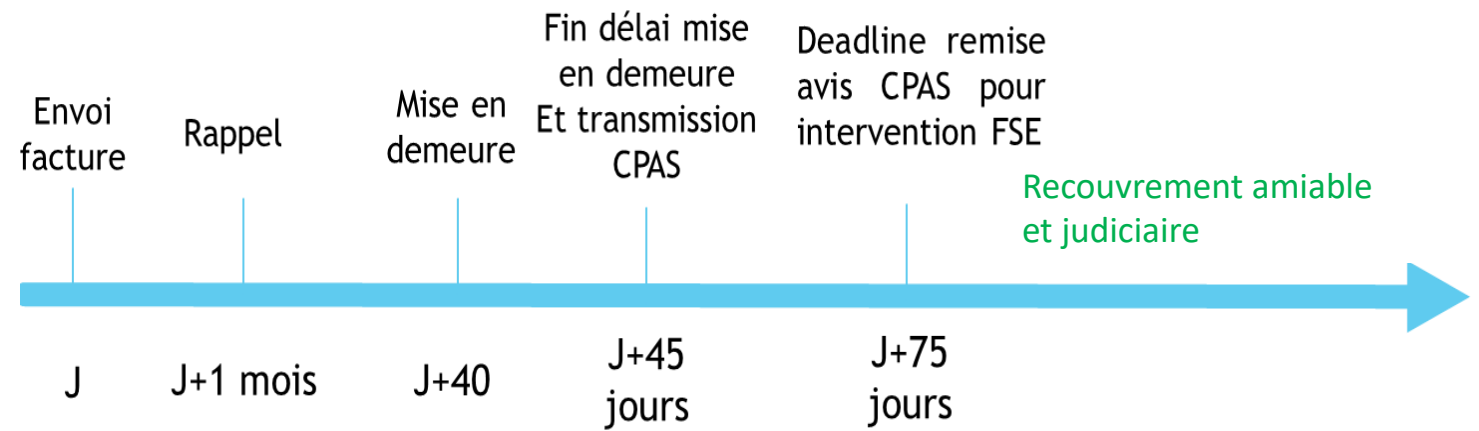
L'eau dans le budget des ménages

- ✓ Seuil internationalement reconnu : l'eau est accessible tant que le % du revenu qui y est consacrée ne dépasse pas **3%**.
- ✓ On estime à environ 1 ménage sur 15 en Wallonie qui dépasse ce seuil.



Le recouvrement des factures d'eau

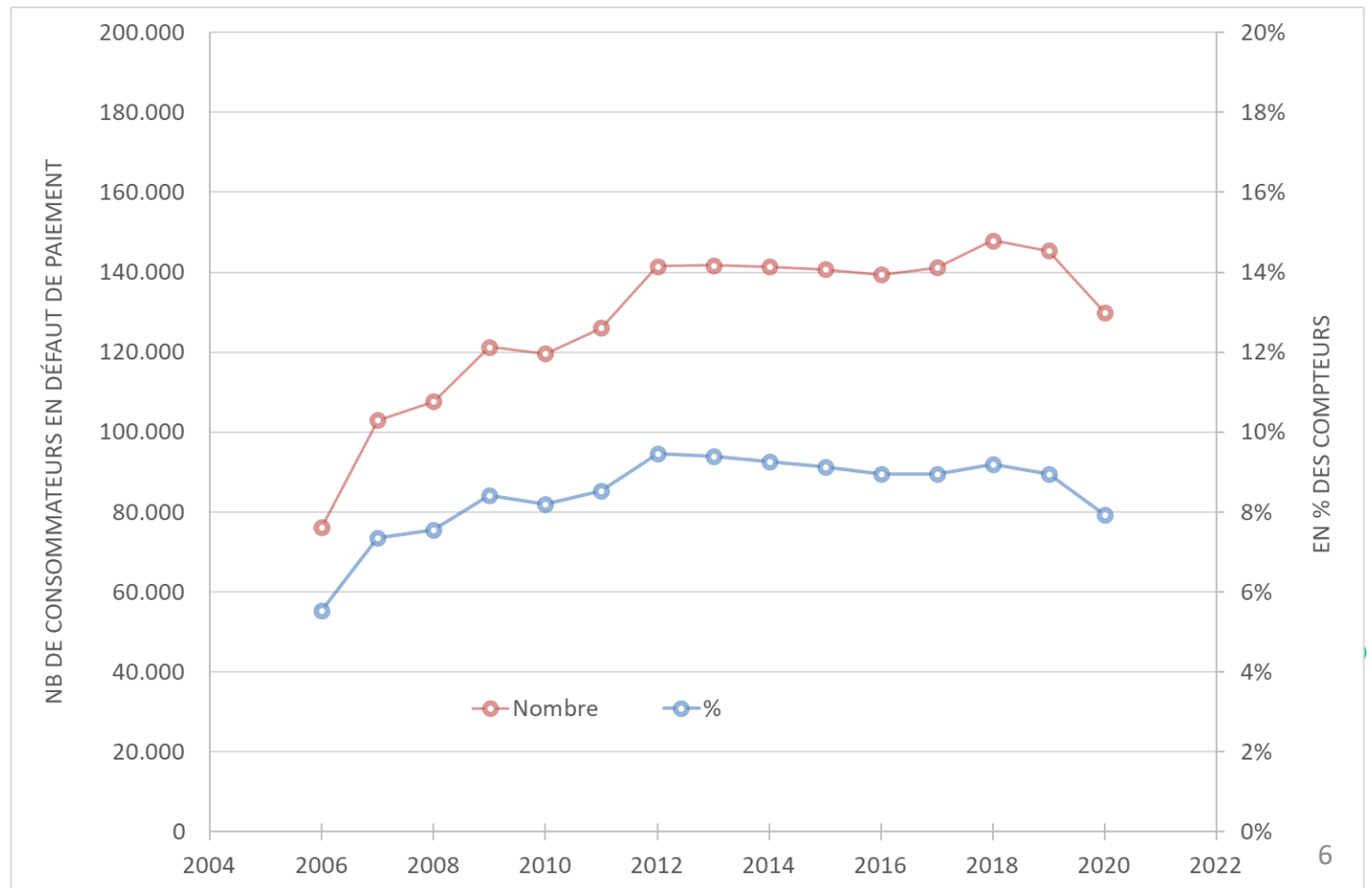
- Le Code de l'eau définit une procédure standardisée de recouvrement.



- 3 acomptes + 1 régularisation par an.

La précarité hydrique : combien ?

- En 2019 : 145.411 consommateurs en défaut de paiement.
- 9% des usagers (1 ménage sur 11).
- Pas de hausse perceptible

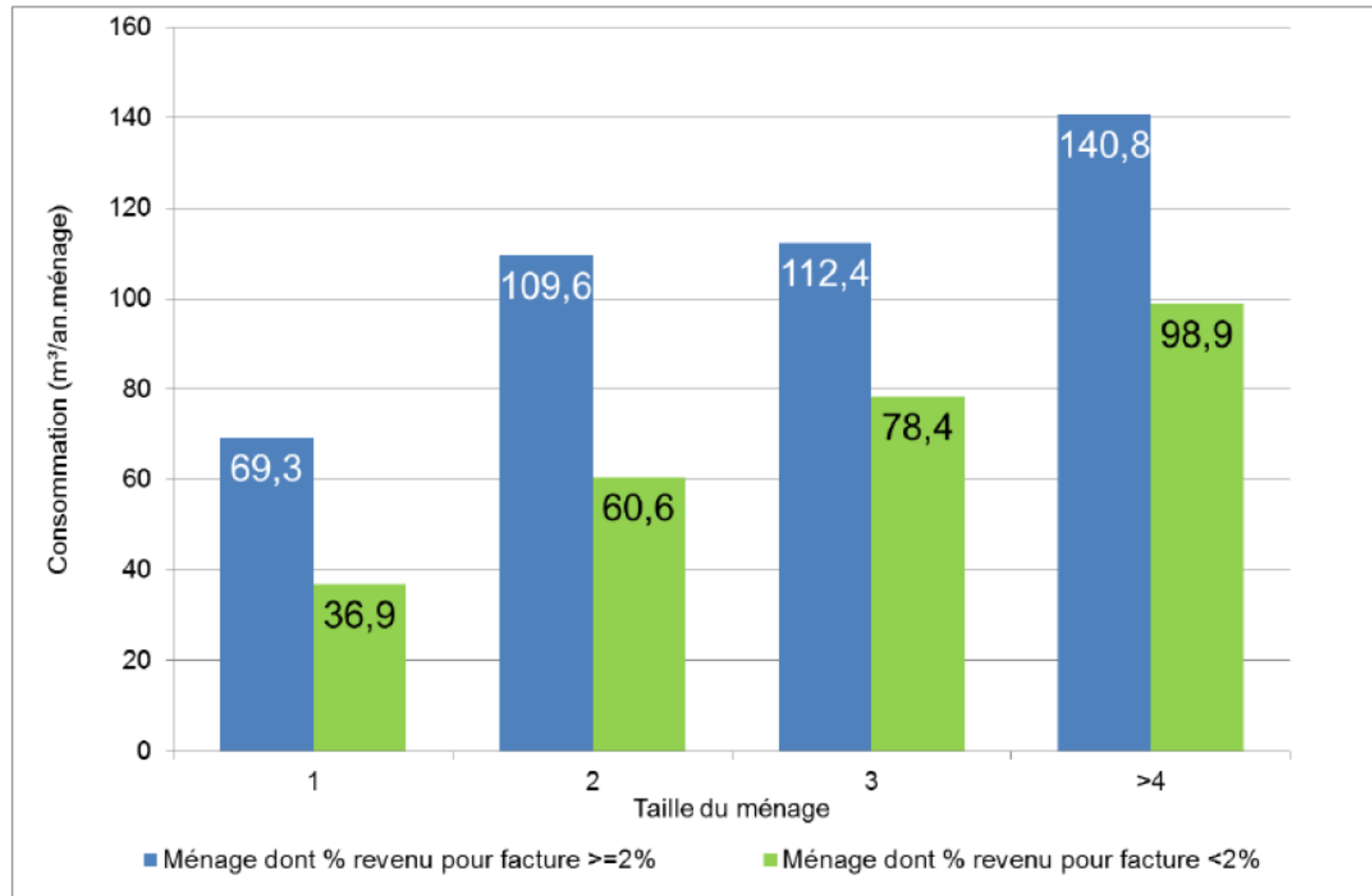


La précarité hydrique : Qui ?

Le profil-type est :

- ✓ un ménage de grande taille + ménages monoparentaux;
- ✓ à niveau socio-économique faible;
- ✓ en âge de travailler, mais sans emploi ou travailleur précaire;
- ✓ locataire du logement public ou privé;
- ✓ qui consomme plus d'eau que la moyenne.

La précarité hydrique : Pourquoi ?



Les mesures actuelles de lutte contre la précarité hydrique

- Des mesures sont déjà prises aujourd'hui.
 - Mesures prévues par la loi
 - Mesures supplémentaires prises par les Distributeurs

Les mesures actuelles de lutte contre la précarité hydrique

Mesures prévues par la loi :

- Délais et indemnités pour rappels de facture et mises en demeure.
- Fonds social de l'eau.
- Ristournes pour fuites cachées.
- Encadrement des coupures d'eau et des limitations de débit.

Les mesures actuelles de lutte contre la précarité hydrique

Mesures supplémentaires prises par les Distributeurs :

- Mensualisation des factures ou des paiements possibles à la demande.
- Plans de paiement sur simple demande.
- Parfois 3^e rappel, report d'échéance sans frais ...
- Phase amiable avant phase judiciaire.

90.000 plans d'apurement par an vs 10.000 ménages aidés FSE.

Le Fonds social de l'eau

- Les distributeurs d'eau ont d'initiative mis ce système en place en 1996 (SWDE et CILE).
- Généralisation en 2004 par la Wallonie pour tout le territoire wallon francophone.
- Ce choix a été préféré à une tarification sociale qui octroie des ristournes pour certaines catégories d'utilisateurs.
- = aide de deuxième ligne après plans de paiement.

Comment
diminuer la
précarité
hydrique à
l'avenir ?

La marge d'action est importante :

- **Agir sur les surconsommations** : rénovation des logements publics et privés, tuteurs eau, activer le FAT, rôle de CertIBEau ...
- **Améliorer le FSE** : augmenter ses moyens, améliorer l'utilisation par les CPAS, ...
- **Améliorer le recours aux droits** : secteur associatif, mieux informer ...



Des Questions ?

Des réponses !

